

CHARTRE DU PARTICIPANT



MONDIAL JUNIOR - 15, boulevard de la République - 13100 Aix-en-Provence (FRANCE)
☎ 04 42 38 75 55 • Fax 04 42 38 75 58
E-mail : mondialjunior@orange.fr – www.mondialjunior.com

Mondial Evasion organise depuis 1989 des Centres de Vacances pour les enfants et les adolescents. Nous pensons que le centre de Vacances doit être un moment privilégié et essentiel pour les jeunes dans le cadre d'un projet pédagogique favorisant l'épanouissement de l'enfant.

Les Centres de Vacances et de Loisirs sont réglementés par des lois établies par la Direction Départementale Jeunesse et Sports. Ces règles interviennent dans plusieurs domaines :

- La sécurité, la nourriture, l'hébergement, l'encadrement.

Le Centre de Vacances pour jeunes n'est pas :

- Un voyage touristique individuel,
- Un club de vacances à forte consommation,
- Un lieu où tout est permis.

Les séjours en Centre de Vacances Mondial Junior doivent notamment :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de chacun,
- Développer l'autonomie de l'enfant et ses capacités à prendre des initiatives,
- Conforter sa vie au sein d'un groupe,
- Proposer des activités sportives variées, favorisant la dynamique du groupe.
- Faire découvrir des pays étrangers et des modes de vie différents.

Pour que le séjour se déroule dans les meilleures conditions pour l'ensemble des participants, chacun s'engage à respecter les règles dominantes suivantes :

- 1 • Le participant doit respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement sur : les horaires du réveil et du coucher, les règles de vie au sein du groupe, l'hygiène, les règles de vie collectives. Le participant doit également amener son matériel de camping (matelas + duvet + nécessaire de cuisine) en cas d'hébergement sous tente.
- 2 • Il s'engage à participer au centre de vacances dans le bon respect de relations cordiales et convenables. Toute attitude violente, tout langage grossier ou injurieux sont exclus.
- 3 • Il s'engage à participer d'une manière active à la vie quotidienne et aux activités proposées par les animateurs ou les intervenants extérieurs.
- 4 • Le centre de vacances doit favoriser l'échange entre les jeunes, en revanche, nous n'autorisons pas la mixité dans les lieux de sommeil, ni les relations sexuelles.
- 5 • L'achat et la consommation de boissons alcoolisées ainsi que la détention et la consommation de drogue sont strictement interdits.
- 6 • Il est interdit de fumer dans les moyens de transport, dans tous les locaux communs (chambres, salles de restauration...) et durant les activités. Tous les centres réservés aux jeunes enfants et pré-adolescents (7-15 ans) sont exclusivement non fumeurs.
- 7 • Le vol et/ou le vandalisme, la destruction de matériel ne sont pas tolérables. La réparation des dommages sera facturée aux parents.
- 8 • En cas de perte ou vol du téléphone portable, de l'appareil photo ou du lecteur MP3 d'un des participants, aucun remboursement ne sera effectué de la part de Mondial junior.
- 9 • L'usage du téléphone portable sera réglementé par le directeur du séjour. En général, son utilisation sera interdite durant les activités et autorisée le plus souvent durant les temps calmes, avant et après les repas. Nous pensons cependant qu'il est préférable de ne pas amener son portable au centre de vacances en raison des vols et des abus engendrés.

En cas de manquement à l'une de ces règles, un renvoi disciplinaire du participant pourra être envisagé en liaison avec sa famille. Les frais de retour et d'accompagnement seront à la charge intégrale de la famille. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'interruption de séjour.

Des photos de groupe d'enfants peuvent être prises durant nos séjours. Celles-ci peuvent ensuite figurer dans nos brochures ou notre site Internet. Si vous souhaitez vous opposer à la parution de ces images merci de nous l'indiquer.

MERCI DE CONSERVER CETTE CHARTE ET DE REMETTRE LE COUPON A DECOUPER AU RESPONSABLE DU CONVOI LORS DU DEPART.

Coupon détachable

J'ai bien pris connaissance de la charte du participant de Mondial Junior et m'engage à la respecter.

Pour le séjour à : se déroulant du : au :

NOM et Prénom du participant : Age :

Remarques et suggestions des parents ou de l'enfant sur la charte :

Votre enfant est-il fumeur ? oui non

Signature du jeune

(Précédée de la mention " lu et approuvé ")

Signature des parents

(Précédée de la mention " lu et approuvé ")